

POUR DES AVANCÉES SOCIALES

Il nous faut gagner des normes de haut niveau à la maille de la branche des IEG.

► Le Statut : des garanties de branche

Malgré le passage en force de la loi « travail » par le gouvernement, d'autres choix que les régressions et le dumping social sont encore possibles. Pour la CGT, les accords obtenus dans chaque entreprise et dans chaque groupe ne doivent pas déroger à ces normes mais au contraire les améliorer. Ce sera le sens de son action.

Dans la branche des IEG, le socle de nos garanties réside dans le Statut National. Il est la contrepartie sociale des obligations découlant du Service public. Il est inscrit dans la loi, cela fait sa force mais cela ne suffit pas.

► Pour tous les salarié.es de l'énergie

Tout d'abord, il faut élargir son application à tous les salarié.es des filiales des groupes et entreprises du secteur de l'énergie, aujourd'hui en dehors de la branche des IEG, qui en sont exclus (prestataires, salarié.es de l'éolien...). Il faut également

renforcer ces garanties à travers la négociation de conventions de branches. La CGT propose, par exemple, une négociation concernant la Gpec, la mobilité et la garantie de l'emploi, de même concernant l'égalité professionnelle femmes-hommes.

► Des activités sociales pour tous

Le statut des IEG lui-même doit être amélioré en intégrant des évolutions, par exemple pour les activités sociales. La CGT propose d'intégrer toutes les entreprises du secteur dans leur financement. Cela les pérenniserait d'une part et d'autre part, permettrait à tous leurs salarié.es d'y accéder.

► **C'EST EN AGISSANT ENSEMBLE**
pour permettre à tous.tes de bénéficier
de garanties collectives que nous
combattons la spirale du dumping social.



L'Ufict-CGT, un espace de confiance pour agir

✉ ufict@ufict.fnme-cgt.fr

🖥 <http://www.energict-cgt.fr>

